



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne de subvention 2021 de l'agence nationale du sport : 5,7 M€ pour soutenir les projets ligériens

Nantes, le 18 mars 2021

L'agence nationale du sport (ANS) vient de préciser sa politique en faveur du développement des projets sportifs dans les territoires. Plusieurs orientations sont à retenir pour 2021 :

- une gestion territorialisée plus importante des crédits en cohérence avec la mise en place de la conférence régionale du sport installée le 27 janvier 2021 ;
- un renforcement du soutien aux démarches écoresponsables à travers une nouvelle enveloppe liée à la rénovation énergétique et à la modernisation des équipements sportifs ;
- un soutien aux associations sportives touchées par la crise sanitaire ;
- une aide à la professionnalisation du mouvement sportif à travers notamment le déploiement du plan #1jeune1solution.

Une enveloppe de 5 695 369 € est mise à disposition de Didier MARTIN, Préfet de la région Pays de la Loire et délégué territorial de l'ANS. Certains projets de rénovation ou de construction d'équipements pourront également être aidés sur l'enveloppe nationale de l'ANS.

Ces orientations précisées ci-après ont été présentées à la conférence régionale du sport qui s'est déroulée le 15 mars 2021 sous la présidence d'Antoine CHEREAU, 1er Vice-président du Conseil régional.

Les projets des associations ligériennes seront étudiés en juin 2021 par la commission technique et financière installée à cette occasion. Cette instance réunit l'ensemble des acteurs du sport et a notamment pour objectif de mobiliser les co-financements autour des projets.

1. Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi et l'apprentissage : 3 090 819 € sont destinés à favoriser l'apprentissage, la création d'emplois et la pérennisation de postes d'éducateurs sportifs et d'agents de développement dans les associations sportives. Dans le cadre du plan gouvernemental #1jeune1solution, les associations souhaitant recruter des salariés de moins de 25 ans seront particulièrement accompagnées.

2. Aider les associations touchées par la crise grâce au fonds territorial de solidarité : 612 100 € pour soutenir le fonctionnement des associations sportives locales en difficulté et contribuer à la relance de la pratique sportive, en complémentarité avec le Fonds Pays de la Loire solidarité sport mis en place par la Région pour soutenir les clubs sportifs amateurs employeurs.

3. Renforcer le plan de prévention des noyades et le développement de l'aisance aquatique : 144 000€ à destination des dispositifs de renforcement de l'apprentissage de la natation pour les jeunes, dont 74 000 € pour « j'apprends à nager » à destination des 6 - 12 ans et 70 000 € pour le plan aisance aquatique à destination des 4 – 6 ans (classes bleues / stages bleus).

4. Accompagner des projets particuliers : 120 550 € pour déployer la nouvelle gouvernance du sport, lutter contre les violences sexuelles dans le sport en lien avec le Conseil régional et soutenir les actions portées par des associations non financées dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF).

5. Soutenir la rénovation ou la construction des équipements sportifs : enveloppe régionale de 1 728 000 €, dont 1 080 000 € pour la rénovation énergétique des équipements sportifs et 648 000 € pour la construction de nouveaux équipements structurants localement ou d'équipements sportifs de proximité. Des projets pourront également être pris en compte sur l'enveloppe nationale de l'agence au titre du plan de relance, du plan d'aisance aquatique et de la mise en accessibilité des équipements.

Toutes les informations sont disponibles sur le site :

<http://pays-de-la-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique47>

Préfecture de la région Pays de la Loire
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes